



ACTIFS POUR LE FUTUR

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT
Rapport Annuel
09/2020



DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2020

(30 septembre 2019 – 30 septembre 2020)

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Fonds commun de placement

Société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS
22 rue Joubert - 75009 Paris

Dépositaire :

CACEIS BANK FRANCE
1-3 place Valhubert – 75013 Paris

Code I.S.I.N du FIA

Part C : FR0010642280

Part I : FR0013381712

Part CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat : FR0013381720

Part Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat : FR0013381738

CARACTERISTIQUES DU FCP

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique de procurer, sur un horizon de placement de 5 ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille géré discrétionnairement sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR.

Indicateur de référence

De nature discrétionnaire, la gestion du FCP ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le FCP ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant :
75% du MSCI EUROPE TR converti en euro (cours de clôture et dividendes réinvestis) (code Bloomberg : M7EU Index) + 25% EONIA capitalisé OIS (code Bloomberg : EONCAPL7 Index).

L'indice MSCI Europe TR (dividendes nets réinvestis) est composé d'environ 600 sociétés basées dans 16 pays européens développés (à savoir l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni). Le poids de chaque valeur est fixé en fonction du flottant des sociétés. Cet indice est publié par MSCI.

Au sein de la zone Euro, l'EONIA (Euro Overnight Index Average) constitue la référence principale du marché monétaire. Cet indice représente le taux moyen pondéré en euros, calculé par la Banque centrale européenne et diffusé par la Fédération bancaire de l'Union européenne. Il résulte de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisés par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

Stratégie d'investissement

Le processus de sélection des valeurs donne la priorité aux émetteurs dont l'activité entre dans le champ de la transition énergétique et écologique (les « éco-activités »), c'est-à-dire concourant à une « croissance verte ».

Les éco-activités sont définies comme étant des « activités qui produisent des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles, c'est-à-dire destinées à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes pour le bien-être de l'Homme » (définition internationale de l'OCDE et de l'Eurostat).

Sont exclues du périmètre d'investissement, les sociétés dont l'activité relève de :

- l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles ;
- l'ensemble de la filière nucléaire, c'est-à-dire les activités suivantes : extraction de l'uranium, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication d'assemblages de combustibles nucléaires, construction et exploitation de réacteurs nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement nucléaire et gestion des déchets radioactifs.

L'univers d'investissement du FCP est ensuite filtré en amont selon les principes de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable). Son application permet une approche plus globale des risques liés aux investissements en ne se limitant pas au prisme financier.

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

- Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armements controversés. Le processus ISR exclut les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG est obtenue grâce à l'analyse fondée sur les critères utilisés par Vigeo Eiris selon une approche « best in universe » (exemples : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes). Elle inclut la surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat et ceux de la « Touche ECOFI » (équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, non-discrimination et égalité hommes-femmes, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale). Les émetteurs sont repartis en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée. Le fonds peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 7. Le fonds peut investir dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et dans des OPC externes à un niveau maximum de 10% de son actif.
- Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort). Le processus ISR appliqué au fonds conduit à exclure les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5.

Pour les Etats : le processus ISR d'Ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

- Exclusion des paradis fiscaux : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux.
- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG est obtenue grâce à l'analyse fondée sur les critères utilisés par Vigeo Eiris (exemples : ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies). Elle inclut la surpondération des indicateurs de la « Touche ECOFI » (efficacité gouvernementale, parité liée au genre, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, transparence fiscale, émissions de CO2). Les pays sont repartis en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée. Le fonds peut investir dans les Etats appartenant aux déciles 1 à 7.
- Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie.

Après l'application de ces trois principes, 20% minimum des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus. Les critères retenus pour évaluer la note ESG des émetteurs publics et privés ne sont pas identiques. A note équivalente, un émetteur privé et un émetteur public ne sont pas strictement comparables. Ceci constitue une limite méthodologique dans notre processus ISR.

Une présentation détaillée du processus ISR est disponible dans le code de transparence AFG-FIR (http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf) pour les fonds ISR grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet.

Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la stratégie de gestion est d'essence discrétionnaire et combine des investissements, sur les marchés actions et obligataires, en titres d'émetteurs sélectionnés sur la base des critères susvisés. La diversité des actifs et des expositions sont susceptibles d'engendrer un risque de change. Toutefois, l'exposition au risque de change restera accessoire (i.e. 10% maximum de l'actif net).

Le FCP ne peut pas être exposé aux marchés des pays émergents (en actions comme en produit de taux).

Le FCP devra respecter les limites suivantes dans la sélection des émetteurs :

- les émetteurs réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités doivent représenter 20% minimum de l'actif net du FCP ;
- les émetteurs réalisant moins de 10% de leur chiffre d'affaires dans les éco-activités doivent représenter 25% maximum de l'actif net.

Par ailleurs, le FCP a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires. Les investissements solidaires représentent en permanence entre 5% et 10% maximum de l'actif net du fonds.

Ces investissements sont réalisés en instruments de taux non cotés, en actions non cotées ou encore en billets à ordre, soit directement soit indirectement par la détention de parts ou actions d'OPC de droit français géré(s) par Ecofi Investissements ayant eux-mêmes une stratégie d'investissement en titres solidaires. Les investissements directs privilégient les entreprises dont l'activité contribue à la protection de l'environnement. La rémunération exigée tient compte de l'objectif social de ces entreprises solidaires et peut donc être inférieure à celle du marché. Les titres émis se caractérisent généralement par leur faible liquidité.

La part des émetteurs français visés à l'article L. 3332-17-1 du Code du travail représente quant à elle au minimum 5% de l'encours du FCP.

La société de gestion se fonde exclusivement sur son analyse financière fondamentale de chaque émetteur de titres solidaires (analyse de la qualité crédit indépendante), étant rappelé que les émetteurs et les émissions de titres solidaires ne bénéficient d'aucune notation externe.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose le souscripteur au titre de son investissement dans le FIA sont :

- **risque de gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- **risque action** : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille en raison de la baisse des marchés actions. Les investissements sont possibles en actions de moyennes capitalisations. La liquidité de ces titres étant réduite, les mouvements de leurs cours peuvent être plus marqués, à la hausse comme à la baisse, que ceux des grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc en être impactée à due concurrence de son exposition sur ce segment de valeurs ;
- **risque sectoriel spécifique** : quoique diversifié, les thèmes de la transition énergétique représentent un risque spécifique pour le FCP, susceptible de faire que les performances de la partie action du portefeuille s'écarte significativement de la performance des indices des marchés actions ;
- **risque de taux** : risque de variation de la valeur des obligations et contrats de taux, et donc de baisse du portefeuille, provoquée par une variation des taux d'intérêt. L'expression de ce risque est la sensibilité du portefeuille, qui représente la variation de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt. Lorsque la

sensibilité du portefeuille est positive, le risque du portefeuille est à la hausse des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est négative, le risque du portefeuille est à la baisse des taux ;

- risque de crédit : risque qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvert lors du rachat ;
- risque lié aux investissements solidaires
La détention de titres solidaires comporte des risques spécifiques :
 - d'une part parce que ces titres ne sont pas négociés sur un marché organisé,
 - et d'autre part parce que son objet est de réaliser des investissements solidaires dans de très petites structures dont la finalité n'est pas exclusivement la recherche du profit et qui :
 - i. par nature, ne sont pas cotés et sont peu liquides, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers,
 - ii. ont des conditions généralement inférieures à et décorréelées de celles des entreprises commerciales, pouvant conduire, selon les circonstances, à des rendements nuls, voire négatifs, dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte de la plus-value extra-financière des activités de l'émetteur).

(i) Du fait de ces éléments, la valorisation des titres solidaires peut donc connaître des fluctuations ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative ;
- risque de liquidité : risque de ne pouvoir obtenir à brefs délais le rachat des instruments figurant en portefeuille, soit parce que ces instruments sont négociés sur un marché peu actif, soit parce qu'ils ne sont pas cotés. Les titres émis par les entreprises solidaires se caractérisent généralement par leur faible liquidité. Cependant, les titres solidaires d'une durée de plus de trois mois bénéficient soit d'une convention de liquidité accordée par le Crédit Coopératif soit d'un mécanisme de liquidité propre ;
- risque de contrepartie : risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours en matière de produits dérivés ;
- risque lié à la gestion des garanties : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative de l'OPC pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur peut également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres ;
- risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du FCP ;
- risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

Risque accessoire :

- risque de change : risque d'une baisse de la valeur du portefeuille provoquée par la variation des taux de change entre l'euro (devise dans laquelle le FCP valorise ses actifs) et les monnaies étrangères utilisées, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : néant

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DU FIA

La méthode de calcul du ratio de risque global du FIA est la méthode du calcul de l'engagement.

Détail de l'effet de levier :

30/09/2020				
Fonds	Commitment Value TRACKER"	NPVP TRACKER	Effet de levier (Gross Method)	Effet de levier (Commitment Method)
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	35 556 163	34 676 264	1,03	1,03

CHANGEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

- 14/10/2019 Modification de l'heure de *cut off*.
- 15/01/2020 Absorption du Fonds ECOFI CEP ENGAGEMENTS COMMUNS.
- 24/06/2020 Changement de SRRI (de « 4 » à « 5 »).

COMMENTAIRES DE GESTION

L'actif net du FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT s'établit à 34 698 253,49 euros le 30 septembre 2020 contre 11 438 382,23 euros le 30 septembre 2019.

Entre le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2020 :

- la valeur liquidative de la part C du FCP (91,54 euros le 30/09/2020) 10,82% ;
- la valeur liquidative de la part I du FCP (63 211,25 euros le 30/09/2020) a progressé de 12,2% ;
- la valeur liquidative de la part CCFD – Terre Solidaire Faim & Climat du FCP (181,57 euros le 30/09/2020) a progressé de 9,73% ;
- la valeur liquidative de la part Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat du FCP (166,56 euros le 30/09/2020) a progressé de 10,82%.

A comparer avec l'indice de référence du FCP qui recule de 5.6% (75% du MSCI EUROPE TR converti en euro (cours de clôture et dividendes réinvestis) + 25% EONIA capitalisé OIS.).

Ces performances ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

Evolution de l'économie et des marchés de septembre 2019 à septembre 2020

Difficile de voir dans l'évolution du MSCI Monde (+8,5% du 30 septembre 2019 au 30 septembre 2020) que le rythme de progression du PIB mondial est en passe de connaître en 2020 sa pire contraction depuis la Grande dépression. Une telle évolution était loin d'être évidente tant les perspectives sur l'exercice sont restées criblées d'incertitude. En effet, affaiblie par les suites de la guerre commerciale engagée par Donald Trump en 2018, l'activité mondiale a dû affronter le Coronavirus. Partie d'un berceau localisé à Wuhan, le SARS-CoV-2 a rapidement débordé le cadre des frontières chinoises pour atteindre rapidement l'Asie, puis l'Europe avant les Etats-Unis et le reste du monde. Dans ces conditions, devant la méconnaissance d'une maladie très contagieuse et craignant une flambée du nombre des décès ou cédant à la panique devant l'inconnu, les Etats ont été contraint d'introduire des mesures de distanciation sociale et des mesures de confinement plus ou moins strictes.

D'une situation favorable quoiqu'en ralentissement compte tenu de la longueur exceptionnelle du cycle, le rythme de progression de l'activité mondiale a enregistré une contraction d'une violence inouïe au premier semestre de l'année 2020. Si l'onde de choc de ce terrible choc s'est fait ressentir partout sur la planète, son ampleur a varié en fonction de la sévérité des mesures de confinement et de l'exposition de l'économie aux secteurs à risque. A cela peut aussi s'ajouter les conditions préexistantes du pays avant l'apparition du virus. Pour tenter d'amortir cette contraction historique, les banquiers centraux sont une nouvelle fois venus au secours de l'économie en abaissant les taux directeurs pour toutes les institutions qui avaient encore de la marge de manœuvre. Cette généralisation de la politique de ZIRP (Zero Interest Rate Policy) s'est accompagnée par une utilisation sans limite de la politique quantitative.

Et comme cela ne suffisait pas, des dogmes n'ont cessé de tomber au niveau de la politique budgétaire. Ainsi, aux Etats-Unis, alors que l'emploi s'est écroulé, la consommation des ménages ne s'est pas pour autant écrasée. Ceci s'explique par la politique de subvention des salaires et de l'emploi mise en place par le gouvernement fédéral américain après le vote du plan « *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* » (CARES Act) de plus 2 000 milliards de dollars, soit tout de même près de 10% du PIB américain. En Europe aussi, après de longues tractations, des avancées substantielles ont été observées après le vote par les pays membres d'un gigantesque plan de relance de 750 milliards d'euros. Les pays les plus exposés à la crise sanitaire comme l'Italie et l'Espagne en seront les principaux bénéficiaires. Cette abondance de liquidité a aidé les taux longs sur l'exercice, notamment en Italie (+4,5 pdb à 0,86% pour le 10 ans) et surtout aux Etats-Unis (-98, à 0,69% pour le 10 ans)

De manière générale, à l'exception notable de la Chine, les stratégies de relance choisies par les différents gouvernements s'accordent à donner le primat à la consommation privée. Cette stratégie contra-cyclique de relance via l'augmentation des dépenses des ménages a rapidement fonctionné comme l'atteste le rebond du volume des échanges internationaux ou celui des ventes au détail. Cependant, avec l'apparition d'une « deuxième vague » de la maladie, cette stratégie trouve sa limite. En effet, la mise en place de mesure de confinement, même partielles, n'est pas de nature à faciliter la transformation de l'énorme épargne « forcée » accumulée, devenue épargne « de précaution », en actes d'achats de biens et services. D'où la nécessité pour les autorités monétaires et les gouvernements de bonifier leurs efforts. Il serait toutefois étonnant de voir l'économie à l'arrêt comme au premier semestre de l'année 2020 compte tenu du coût astronomique du confinement.

A cette inquiétude s'est récemment rajoutée la crainte de voir se réaliser le scénario d'une élection contestée aux Etats-Unis. En effet, avec l'émergence de Joe Biden comme alternative crédible au président sortant, l'explosion des votes par correspondance dans des Etats aussi stratégiques que la Pennsylvanie, le Wisconsin, le Michigan ou la Caroline du Nord, les recours vont à coup sûr se multiplier. D'ailleurs, l'approche de cette échéance électorale et la multiplication des émeutes ont chauffé à blanc les parlementaires des deux partis, rendant difficile tout accord sur une prolongation pourtant nécessaire des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises arrivées à l'échéance à la fin du mois de juillet 2020.

Dans ces conditions, les craintes de voir une demande moins forte qu'anticipée se sont traduites par une forte correction sur le marché des matières premières (-20,6% pour le WTI à 40,2 \$; -24,4% pour le Brent à 42,3\$). A contrario, la hausse de l'aversion pour le risque a profité à l'or (28,1%) et surtout à l'argent (+36,7%). Cette évolution des métaux précieux est tout à fait logique compte tenu de l'aggravation présente et future des finances publiques. Et même si l'inflation, absente actuellement, venait à revenir au-dessus du seuil de 2%, la Fed a fait savoir qu'elle

s'accommoderait de cette situation pendant un certain temps. Cela peut se traduire comme une volonté de la Fed à laisser le dollar poursuivre sa dépréciation (-30% contre l'euro sur l'exercice).

Performance sur l'exercice et composition du FCP

Sur la séquence sous revue, le fonds réalise une performance de 11.51%. Le premier contributeur à cette performance est la poche actions en direct qui progresse de 12.1% sur la séquence. A elle seule, la poche actions progresse de 19.8% sur l'exercice. La poche obligataire en direct progresse de 1.43% sur l'exercice mais est neutre en contribution sur l'exercice. De même, les stratégies de couvertures sont globalement neutres sur la séquence. La poche solidaire apporte 0.1% au fonds.

L'exposition aux actions a été pilotée tout au long de l'exercice. Au plus haut, l'exposition aux actions s'est établit au-dessus de 80% en mars et en juin et au plus bas sous le 65% au début de l'exercice. Elle termine celui-ci à 72% de l'actif.

PARTIE ACTIONS

Dans une année « extraordinaire », nous avons réalisé un certains nombres d'ajustements. Nous avons progressivement relevé notre exposition au secteurs des énergies renouvelables, en favorisant les acteurs les plus purs (Orsted, EDPR, Scatec Solar). En effet le secteur devrait continuer à bénéficier de la politique du Green Deal et du plan de relance (750bn€) en Europe. Aux Etats-Unis ils devraient favoriser par la nouvelle administration Biden qui souhaite revenir dans les Accords de Paris, dépenser 2tr\$ pour la transition énergétique et s'aligner sur l'objectif européen de Net zéro émission à horizon 2050. Enfin, le secteur sera également porté en Asie par les nouveaux objectifs de neutralité carbone à la fois de la Chine, du Japon et de la Corée. D'un point de vue tactique, nous avons mis à profit la forte correction des marchés au plus fort de la crise du covid 19 pour renforcer fortement notre exposition au cycle économique de 20% à près de 30%, convaincu d'une reprise de l'activité en sortie du confinement. Nous conservons à ce stade ce biais cyclique pour l'année 2021. A l'inverse nous avons pris quelques bénéfices sur le secteur de la technologie, autre grand gagnant de cette année 2020. L'exposition a ainsi été ramenée de 22.6% à 18.45%. Enfin nous avons sorti notre position en Umicore, compte tenu d'un risque de pertes de parts de marché au profit de concurrents asiatiques.

La poche obligataire qui a pour contrainte d'être investie à 75% en titres de catégorie investissement considérés comme Green Bods au sens des Green Bond Principles représente 14.3% de l'actifs au 30/09/20. 88% de celle-ci investie en Green Bonds. Un seul titre n'est pas un Green Bonds, il s'agit d'un emprunt d'Etat Italien pour 12% de la poche et 1.7% de l'actif total. Ce titre a contribué positivement sur la période sous revue. Sur l'exercice, les titres ayant contribué négativement à la performance du fonds sont essentiellement émis par des sociétés immobilières, très affectés par la crise sanitaire (Icade 2027 et Covivio 2031).

A cette même date, la poche solidaire totalise 6.3% de l'actif et se décompose en 5% investis dans le fonds Ecofi Contrat Solidaire et 1.3% investis en titres en direct via des billets à ordre.

Au 30/09/20, le fonds monétaire Epargne Ethique monétaire représente 4.1% de l'actif.

Le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficace.

Des opérations sur futures ou dérivés ont été réalisées dans une perspective de protection exclusivement. Au 30 septembre 2020, FCP dispose d'une position vendeuse de 40 contrats Eurostoxx décembre 2020.

Principaux mouvements de la période

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

	Acquisitions (€)	Cessions (€)
EPAR.ETH.MONET I 3D	13 114 134,04	12 049 955,81
LINDE PLC	3 221 910,07	2 382 614,00
CNH INDUSTRIAL NV	1 814 334,55	1 114 843,00
STMI NV	1 644 025,28	1 515 527,59
SAP SE	1 539 402,18	1 896 500,32

SYNTHESE DES FRAIS FACTURES AU FCP AU COURS DE L'EXERCICE

Part C : FR0010642280

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00	%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00	%	
Ce coût se détermine à partir :			
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			0,00 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			0,00 %
Autres frais facturés à l'OPC	0,27	%	
Ces autres frais se décomposent en :			
- commission de surperformance			0,00 %
- commissions de mouvement			0,27 %
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,27	%	

Part I : FR0013381712

Frais de fonctionnement et de gestion	0,80	%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00	%	
Ce coût se détermine à partir :			
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			0,00 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			0,00 %
Autres frais facturés à l'OPC	0,27	%	
Ces autres frais se décomposent en :			
- commission de surperformance			0,00 %
- commissions de mouvement			0,27 %
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,07	%	

Part CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat : FR0013381720

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00	%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00	%	
Ce coût se détermine à partir :			
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			0,00 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			0,00 %
Autres frais facturés à l'OPC	0,27	%	
Ces autres frais se décomposent en :			
- commission de surperformance			0,00 %
- commissions de mouvement			0,27 %
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,27	%	

Part Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat : FR0013381738

Frais de fonctionnement et de gestion	2,00	%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,00	%	
Ce coût se détermine à partir :			
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement			0,00 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur			0,00 %
Autres frais facturés à l'OPC	0,27	%	
Ces autres frais se décomposent en :			
- commission de surperformance			0,00 %
- commissions de mouvement (*)			0,27 %
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	2,27	%	

VALEUR LIQUIDATIVE

Valeur liquidative	
Part C: VL au 30/09/2019 (VL d'ouverture)	82,60 euros
Part C: VL au 30/09/2020	91,54 euros
Part I: VL au 30/11/2019 (VL d'ouverture)	56 360,46 euros
Part I: VL au 30/09/2020	63 211,25 euros
Part CCFD – Terre Solidaire Faim & Climat VL au 30/09/2019 (VL d'ouverture)	165,47 euros
Part CCFD – Terre Solidaire Faim & Climat VL au 30/09/2020	181,57 euros
Part Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat : VL au 30/09/2019 (VL d'ouverture)	150,30 euros
Part Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat : VL au 30/09/2020	166,56 euros

NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION

Part	Nombre de parts en circulation	Valeur liquidative
Part C au 30/09/2020	185 252,743	91,54 euros
Part I au 30/09/2020	270,35	63 211,25 euros
Part CCFD - Terre Solidaire Faim & Climat au 30/09/2020	2 542,301	181,57 euros
Part Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat au 30/09/2020	1 132,74	166,56 euros

COMPLEMENTS D'INFORMATION

Opérations portant sur des titres pour lesquels le FCP est informé que le Crédit Coopératif et/ou Ecofi Investissements a un intérêt tout particulier :

Libellés (*)	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	1 411	1 420 340,82	4,09
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	EUR	31 400	1 728 884,00	4,98

(*) Ces OPC sont gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS.

Pas d'existence de rétrocessions de commissions de mouvement s'ajoutant aux frais de courtage perçus par les intermédiaires

Exercice des droits de vote

L'actif du fonds n'a pas donné lieu à utilisation de droit de vote au cours de l'exercice.

Politique de rémunération

La société de gestion a établi une politique de rémunération des collaborateurs.

Nous vous prions de trouver, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées au cours de l'exercice 2019 par ECOFI Investissements à son personnel ainsi que le nombre de bénéficiaires.

Rémunérations versées en 2019	Montant (en k€)	Bénéficiaires
Total	5 423	65
<i>Dont fixe</i>	<i>4 105</i>	<i>64</i>
<i>Dont accessoires</i>	<i>602</i>	<i>65</i>
<i>Dont variable</i>	<i>716</i>	<i>55</i>

En application du principe de proportionnalité et eu égard à sa taille, son organisation interne et à la complexité de son activité, ECOFI Investissements ne distingue pas les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion de l'ensemble des collaborateurs, considérant que tous les collaborateurs exercent des activités qui peuvent avoir une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion.

Aussi, le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPC sous gestion, est identique aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Les rémunérations et avantages sont calculés en fonction des résultats, de la masse salariale, du nombre de collaborateurs et des performances individuelles.

Sur l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de modification importante de la politique de rémunération adoptée.

Gestion du risque de la liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité du FCP, le département Risk Management de la société de gestion :

- intervient dès le lancement du FCP en s'assurant que la liquidité attendue de son univers d'investissement est cohérente avec les conditions de rachat des clients (durée de préavis, délai de paiement) dans des circonstances normales de marché ;
- valide toute décision de suspendre le calcul de valeur liquidative dans des circonstances exceptionnelles ;
- effectue un suivi régulier des actifs et du passif du FCP et réalise des simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles. Ces simulations permettent de déterminer si le FCP serait à même d'y faire face. Les simulations de crise sont régulièrement confrontées à la réalité des rachats constatés, afin de s'assurer de leur pertinence et, le cas échéant, de les renforcer ;
- en cas d'alerte découlant de ces simulations de crise, le Risk Management prend l'initiative pour mettre en place les mesures qui s'imposent. Il peut s'agir notamment d'un renforcement des règles internes de liquidité, d'une recommandation de la société de gestion de modifier les conditions de souscriptions/rachats du FCP ou de toute autre mesure permettant de rendre cohérents le profil de liquidité du FCP et sa politique de remboursement.

Le pourcentage d'actifs du FCP qui ferait l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature illiquide serait communiqué dans le rapport annuel du FCP.

Les investisseurs seraient informés immédiatement si le FCP avait recours à des mécanismes d'échelonnement des remboursements ou d'autres traitements spéciaux ou si le FCP décidait de suspendre les remboursements.

Toute nouvelle disposition prise par la société de gestion pour gérer la liquidité du FCP entraînerait une mise à jour du prospectus et une information préalable des investisseurs.

Par ailleurs, le FCP communiquera le profil de risque du FCP ainsi que les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion dans son rapport annuel.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marchés, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

La politique de sélection des intermédiaires et contreparties définie par la société de gestion est disponible sur son site internet.

Aucun manquement au respect de cette procédure n'a été constaté au cours de l'exercice du FCP.

Politique de sélection et d'évaluation des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Ces informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

Délais de paiement

Les frais de gestion provisionnés dans le FCP sont payés selon un échéancier déterminé par convention avec la société de gestion.

Modalités de prises en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre processus ISR (Investissement Socialement Responsable).

Une présentation détaillée du processus ISR est disponible dans le code de transparence AFG-FIR (http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf) pour les fonds ISR grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet.

Rapport annuel du RCCI de la société de gestion

Il est rappelé que le rapport annuel du RCCI de la société de gestion est tenu à la disposition des porteurs du fonds.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

22 rue Joubert
75 009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

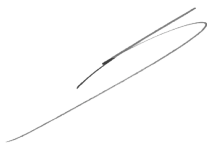
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 30 mars 2021



Pierre MASIERI

BILAN ACTIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	34 134 261,44	10 840 098,00
Actions et valeurs assimilées	25 523 126,53	8 091 481,29
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	25 523 126,53	8 091 481,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 974 913,56	1 416 235,99
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 974 913,56	1 416 235,99
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	3 149 224,82	1 114 617,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 149 224,82	1 114 617,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	41 800,00	5 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	41 800,00	5 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	445 196,53	212 263,52
CRÉANCES	201 526,55	277 880,16
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	201 526,55	277 880,16
COMPTES FINANCIERS	619 252,51	906 503,40
Liquidités	619 252,51	906 503,40
TOTAL DE L'ACTIF	34 955 040,50	12 024 481,56

BILAN PASSIF AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	34 705 395,94	10 895 979,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	146 132,36	546 330,18
Résultat de l'exercice (a,b)	-153 274,81	-3 927,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	34 698 253,49	11 438 382,23
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	41 800,00	5 500,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	41 800,00	5 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	41 800,00	5 500,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	156 549,50	360 772,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	156 549,50	360 772,46
COMPTES FINANCIERS	58 437,51	219 826,87
Concours bancaires courants	58 437,51	219 826,87
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	34 955 040,50	12 024 481,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1220	1 277 600,00	0,00
EUR XEUR FESX D 1219	0,00	782 100,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	157,41	53,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	179 625,60	89 697,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	65 128,83	10 216,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	10 196,53	2 354,92
TOTAL (1)	255 108,37	102 321,89
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 603,21	2 133,88
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 603,21	2 133,88
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	251 505,16	100 188,01
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	364 022,35	122 800,88
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-112 517,19	-22 612,87
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-40 757,62	18 685,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-153 274,81	-3 927,15

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur titres de créance et instruments du marché monétaire sont pris en compte selon les règles de négociation en vigueur sur les instruments financiers (J+X). A titre d'exemple, les coupons courus sur instruments du marché monétaire sont pris au jour de la date de valeur liquidative. Le FIA valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Instruments financiers

- Titres de capital : les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

- Titres de créance : les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé).

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un *spread* (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.

- Instruments du marché monétaire :

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché ;

- Les titres de créance négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire corrigés éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Valeurs mobilières non cotées : les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Concernant les valeurs mobilières émises par des entreprises solidaires non cotées celles-ci sont évaluées sous la responsabilité de la société

de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale, la capacité bénéficiaire et la génération de flux de trésorerie (cash-flow).

Billets à ordre souscrits par des entreprises solidaires dont l'OPC est bénéficiaire

- Les billets à ordre sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Toutefois des décotes peuvent être appliquées à cette évaluation si les modèles d'évaluation de la capacité de remboursement utilisés par la société de gestion indiquent un risque de non remboursement total de la créance à la date d'échéance.

Parts ou actions d'OPC

- Les parts ou actions d'OPC éligibles sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré) :

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en *mark-to-model* ou en *mark-to-market* à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Dépôts

- Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

- Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Les prêts, emprunts, prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Méthode d'évaluation des garanties financières

- Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché (mark-to-market).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du FIA, lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Le taux maximum de frais de gestion fixes appliqué sur la base de l'actif net est calculé comme suit :

- 2% TTC taux maximum pour les parts C, CCFD – Terre Solidaire Faim & Climat et Fondation Terre Solidaire – Transition pour le climat
- 0.8% TTC taux maximum pour la part I

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables :

Aucune commission de surperformance n'est appliquée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat	Capitalisation, et/ou Distribution,	Capitalisation, et/ou Distribution
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	Capitalisation, et/ou Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	Capitalisation	Capitalisation

Les sommes distribuables des parts de partage CCFD-Terre Solidaire Faim & Climat et Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat sont pour moitié capitalisées et pour moitié distribuées annuellement sous forme de don en espèce au profit des organismes caritatifs partenaires visés dans le présent prospectus, bénéficiaires des dons.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2020 EN EUR

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 438 382,23	5 073 951,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	29 094 147,42	6 238 503,68
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 163 499,05	-362 216,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 465 962,54	657 670,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 210 704,85	-203 614,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	282 290,00	15 674,82
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-324 260,00	-27 090,03
Frais de transactions	-127 245,41	-41 391,46
Différences de change	-19,04	3 355,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 311 623,28	112 831,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 013 029,39	701 406,11
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-701 406,11	-588 574,28
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	47 300,00	-6 680,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	41 800,00	-5 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 500,00	-1 180,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-3 214,89	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-112 517,19	-22 612,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	8,45 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	34 698 253,49	11 438 382,23

(*) N : résultat de fusion pour 8,45€

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 974 913,56	14,34
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	4 974 913,56	14,34
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 277 600,00	3,68
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 277 600,00	3,68
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 974 913,56	14,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 252,51	1,78
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 437,51	0,17
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147 593,46	3,31	3 827 320,10	11,03
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	619 252,51	1,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	58 437,51	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 CHF		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 009 986,49	2,91	1 028 832,32	2,97	473 598,64	1,36	145 540,28	0,42
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	491 704,12	1,42	951,67	0,00	0,00	0,00	126 596,72	0,36
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	47 259,85	0,14	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	98 383,65
	Dépôts de garantie en espèces	103 142,90
TOTAL DES CRÉANCES		201 526,55
DETTES		
	Achats à règlement différé	99 301,40
	Frais de gestion fixe	39 818,37
	Autres dettes	17 429,73
TOTAL DES DETTES		156 549,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		44 977,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C		
Parts souscrites durant l'exercice	111 762,760	9 778 523,94
Parts rachetées durant l'exercice	-9 000,125	-743 698,50
Solde net des souscriptions/rachats	102 762,635	9 034 825,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	185 252,743	
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat		
Parts souscrites durant l'exercice	1 196,455	202 097,11
Parts rachetées durant l'exercice	-22,381	-3 945,36
Solde net des souscriptions/rachats	1 174,074	198 151,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 542,301	
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat		
Parts souscrites durant l'exercice	1 122,740	178 402,57
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 122,740	178 402,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 132,740	
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I		
Parts souscrites durant l'exercice	316,350	18 935 123,80
Parts rachetées durant l'exercice	-124,000	-7 415 855,19
Solde net des souscriptions/rachats	192,350	11 519 268,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	270,350	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	232 012,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 460,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 799,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	105 349,43
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 149 224,82
	FR0011066059	ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE-B	1 728 884,00
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	1 420 340,82
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			3 149 224,82

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-153 274,81	-3 927,15
Total	-153 274,81	-3 927,15

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-169 067,44	-34 572,98
Total	-169 067,44	-34 572,98

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 612,02	-87,65
Total	-4 612,02	-87,65

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 895,19	-0,08
Total	-1 895,19	-0,08

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 299,84	30 733,56
Total	22 299,84	30 733,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	146 132,36	546 330,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	146 132,36	546 330,18

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	71 386,04	447 228,74
Total	71 386,04	447 228,74

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat		
Affectation		
Distribution	991,50	2 353,35
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	976,49	2 360,22
Total	1 967,99	4 713,57
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 542,301	1 368,227
Distribution unitaire	0,39	1,72

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat		
Affectation		
Distribution	396,46	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	396,64	-0,07
Total	793,10	-0,07
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 132,74	10,00
Distribution unitaire	0,35	0,00

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	71 985,23	94 387,94
Total	71 985,23	94 387,94

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net Global en EUR	2 560 732,18	4 082 974,15	5 073 951,36	11 438 382,23	34 698 253,49
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C EUR					
Actif net	2 560 732,18	4 082 974,15	5 073 951,36	6 814 350,00	16 958 798,26
Nombre de titres	36 135,775	51 987,015	65 092,881	82 490,108	185 252,743
Valeur liquidative unitaire	70,86	78,53	77,94	82,60	91,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,14	0,21	0,82	5,42	0,38
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,35	-1,45	-1,44	-0,41	-0,91
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	226 412,70	461 614,93
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 368,227	2 542,301
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	165,47	181,57
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	1,72	0,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	1,72	0,38
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,06	-1,81
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 503,01	188 677,74
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	10,000	1 132,740
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	150,30	166,56
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,35
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,67

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	4 396 116,52	17 089 162,56
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	78,000	270,350
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	56 360,46	63 211,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	1 210,10	266,26
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	394,02	82,48

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
KNORR-BREMSE AG	EUR	5 015	504 709,60	1,45
SYMRISE AG	EUR	10 078	1 189 204,00	3,43
TOTAL ALLEMAGNE			1 693 913,60	4,88
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	16 059	1 368 226,80	3,94
UMICORE	EUR	10 313	366 627,15	1,06
TOTAL BELGIQUE			1 734 853,95	5,00
DANEMARK				
ORSTED	DKK	8 591	1 009 986,49	2,91
TOTAL DANEMARK			1 009 986,49	2,91
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	114 160	1 614 222,40	4,65
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	40 913	660 744,95	1,91
TOTAL ESPAGNE			2 274 967,35	6,56
FRANCE				
ALSTOM	EUR	7 362	313 032,24	0,90
ATOS SE	EUR	16 962	1 166 985,60	3,37
BUREAU VERITAS	EUR	59 694	1 149 706,44	3,31
DASSAULT SYSTEMES	EUR	6 382	1 019 524,50	2,94
LEGRAND SA	EUR	4 838	329 854,84	0,95
PLASTIC OMNIUM	EUR	38 680	872 620,80	2,52
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	10 064	1 067 287,20	3,08
SOITEC SA	EUR	2 515	309 596,50	0,89
VALEO SA	EUR	9 145	240 056,25	0,69
VOLTALIA	EUR	18 579	349 285,20	1,00
WORLDLINE SA	EUR	7 130	499 955,60	1,44
TOTAL FRANCE			7 317 905,17	21,09
IRLANDE				
KERRY GROUP	EUR	11 379	1 246 000,50	3,59
TOTAL IRLANDE			1 246 000,50	3,59
ITALIE				
FALCK RENEWABLES SPA	EUR	98 100	528 268,50	1,52
HERA SPA	EUR	209 675	660 895,60	1,91
PRYSMIAN SPA	EUR	32 257	801 263,88	2,30
SNAM	EUR	184 086	807 953,45	2,33
TOTAL ITALIE			2 798 381,43	8,06
NORVEGE				
NEL ASA	NOK	138 783	212 035,14	0,61
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	7 221	261 563,50	0,75
TOTAL NORVEGE			473 598,64	1,36
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	4 051	1 274 849,70	3,67
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	139 202	925 414,90	2,67
CSM NV	EUR	19 708	773 539,00	2,23
KONINKLIJKE DSM	EUR	9 460	1 330 076,00	3,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STMICROELECTRONICS NV	EUR	22 828	599 235,00	1,73
TOTAL PAYS-BAS			4 903 114,60	14,13
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	4 438	896 032,20	2,59
TOTAL ROYAUME-UNI			896 032,20	2,59
SUEDE				
POWERCELL SWEDEN AB	SEK	6 575	145 540,28	0,42
TOTAL SUEDE			145 540,28	0,42
SUISSE				
NESTLE NOM.	CHF	10 166	1 028 832,32	2,97
TOTAL SUISSE			1 028 832,32	2,97
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			25 523 126,53	73,56
TOTAL Actions et valeurs assimilées			25 523 126,53	73,56
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DAIMLER 0.75% 10-09-30 EMTN	EUR	300 000	298 938,29	0,86
EON SE 0.35% 28-02-30 EMTN	EUR	200 000	200 319,20	0,58
TOTAL ALLEMAGNE			499 257,49	1,44
AUTRICHE				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.375% 25-09-26	EUR	200 000	202 116,27	0,58
TOTAL AUTRICHE			202 116,27	0,58
ESPAGNE				
ACS SERVICIOS COMUNICACIONES Y ENERGIA 1.875% 20-04-26	EUR	300 000	319 976,49	0,92
BANKINTER 0.625% 06-10-27	EUR	300 000	295 088,14	0,85
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	200 000	209 289,26	0,60
TOTAL ESPAGNE			824 353,89	2,37
FRANCE				
BNP PAR 1.0% 17-04-24 EMTN	EUR	100 000	103 467,29	0,30
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	100 000	107 928,97	0,31
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	300 000	289 843,71	0,84
ENGIE 3.25% PERP	EUR	200 000	218 722,31	0,63
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	200 000	208 859,73	0,60
TOTAL FRANCE			928 822,01	2,68
ITALIE				
A2A SPA EX AEM SPA 1.0% 16-07-29	EUR	200 000	211 175,44	0,61
ASS GENERALI 2.124% 01-10-30	EUR	300 000	308 570,09	0,89
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	300 000	324 150,18	0,93
HERA 0.875% 05-07-27 EMTN	EUR	200 000	208 400,12	0,60
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	300 000	305 697,91	0,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	500 000	600 138,15	1,73
TOTAL ITALIE			1 958 131,89	5,64
PAYS-BAS				
ING GROEP NV 2.5% 15-11-30	EUR	200 000	248 230,58	0,72
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	100 000	101 951,29	0,29
RWE FINANCE BV 1.25% 19-10-27	EUR	100 000	109 012,61	0,32
TOTAL PAYS-BAS			459 194,48	1,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 0.875% 06-09-25	EUR	100 000	103 037,53	0,30
TOTAL ROYAUME-UNI			103 037,53	0,30
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 974 913,56	14,34
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			4 974 913,56	14,34
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE-B	EUR	31 400	1 728 884,00	4,98
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE ACT I 3DEC	EUR	1 411	1 420 340,82	4,09
TOTAL FRANCE			3 149 224,82	9,07
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 149 224,82	9,07
TOTAL Organismes de placement collectif			3 149 224,82	9,07
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1220	EUR	-40	41 800,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			41 800,00	0,12
TOTAL Engagements à terme fermes			41 800,00	0,12
TOTAL Instruments financier à terme			41 800,00	0,12
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-41 800	-41 800,00	-0,12
TOTAL Appel de marge			-41 800,00	-0,12
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
CEN CENT VAL 2.0% 30-10-20	EUR	100 000	101 267,76	0,29
CONS DESP NAT 2.05% 27-09-21	EUR	50 000	51 036,46	0,14
CONS DESP NAT 2.1% 27-09-22	EUR	50 000	51 061,75	0,14
ETUD ET CHAN 2.2% 29-11-24	EUR	50 000	50 967,40	0,15
FNAB FDRA NAT 2.05% 31-08-21	EUR	30 000	30 661,13	0,09
FNAB FDRA NAT 2.1% 31-08-22	EUR	30 000	30 677,25	0,09
GROUPE ARCHER 2.15% 30-09-21	EUR	25 000	26 632,09	0,08
GROUPE ARCHER 2.2% 30-09-22	EUR	25 000	26 670,87	0,08
RESEAU COCAGNE 2.5% 05-02-24	EUR	37 500	38 112,19	0,11
RESE COCA 2.5% 06-02-23	EUR	37 500	38 109,63	0,11
TOTAL Billets à ordre			445 196,53	1,28
TOTAL Autres instruments financiers			445 196,53	1,28
Créances			201 526,55	0,58
Dettes			-156 549,50	-0,45
Comptes financiers			560 815,00	1,62
Actif net			34 698 253,49	100,00

Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT CCFD Terre Solidaire Faim & Climat	EUR	2 542,301	181,57	
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT Fondation Terre Solidaire - Transition pour le climat	EUR	1 132,740	166,56	

Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT I	EUR	270,350	63 211,25
Parts ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	EUR	185 252,743	91,54